



DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE : 2026 / 2027

Résidence dans la commune de
VILLIEU LOYES MOLLON

Commune d'accueil

Enfant concerné

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ SEXE Fille Garçon

ADRESSE _____

SCOLARISATION

École actuelle et niveau scolaire	École souhaitée et niveau scolaire
<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire Niveau actuel _____	<input type="checkbox"/> Maternelle <input type="checkbox"/> Élémentaire Niveau actuel _____

Renseignements concernant les responsables de l'enfant

PÈRE (ou Tuteur)

NOM _____ PRÉNOM _____

DOMICILE _____ PORTABLE _____

COURRIEL _____

Profession exercée _____ Professionnel _____

Employeur _____

Adresse du lieu de travail _____

Horaires habituels de travail _____

Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____

MÈRE (ou Tutrice)

NOM _____ PRÉNOM _____

DOMICILE _____ PORTABLE _____

COURRIEL _____

Profession exercée _____ Professionnel _____

Employeur _____

Adresse du lieu de travail _____

Horaires habituels de travail _____

Mode de transport utilisé pour s'y rendre _____

Frères et sœurs

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée	Classe fréquentée

Motifs de la demande :

Si le motif de la dérogation est le mode de garde :

Nom de la personne _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ ☎ ou 📱 _____

Il est rappelé que les dérogations scolaires accordées ne valent pas inscription au service de restauration scolaire et accueil périscolaire

Partie réservée à l'administration

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Le maire de Villieu Loyes Mollon

- est favorable avec demande de participation financière de la commune de résidence de zéro euro.
- est favorable avec demande de participation financière selon le coût de fonctionnement par élèves, défini par le service des affaires scolaires)
- n'est pas favorable à accorder la dérogation.

Date _____

Signature du maire
et cachet

AVIS DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Le maire de _____

- est favorable à accorder la dérogation demandée sous réserve de la gratuité des frais de scolarité (la commune ne demandant pas de participation financière pour les élèves accueillis).
- n'est pas favorable à accorder la dérogation.

Date _____

Signature du maire
et cachet

La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande lors du passage de la grande section de maternelle au CP.